



**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N°2014-102**

**\* \* \***

**Objet :**

**Signature du contrat Enfance Jeunesse avec la CAF  
pour les années 2014 à 2017.**

Délibération affichée le :

L'an deux mille quatorze et le seize septembre à dix-huit heures trente, **le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.**

**Etaient présents :**

MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier – CHRISTOL Marcel – SOREL Joëlle – LABEUR Martine – BLANES Michel – COLOMBIER François – LEROY Annie – DEHAIL Francine – SANCHEZ Marie-Hélène — VAILHE Bruno – FALZON Serge – LONGIN Thierry — POURTIER Jean Luc – DURAND Véronique - CABOCHE Chrystelle – PANTALEONE Alexandra – NADAL Olivier — MATEO Amélie – EDMOND-MARIETTE Gérard - DEJEAN Anne Marie — CONTRERAS Sylvie – LECOMTE Olivier – SUQUET Maguelonne

**Pouvoirs :** MM. BIESSE Frédérique à SANCHEZ Marie-Hélène - BONNET Jean-louis à Jean-François SOTO - DEBEAUCHE Christine à DURAND Véronique - ADELAERE Sylvain à MATEO Amélie - GOMEZ René à Sylvie CONTRERAS

Convocation du 09 septembre 2014

Mme MATEO Amélie est élu secrétaire à l'unanimité

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que le contrat Enfance Jeunesse – CEJ- signé avec la Caisse d'Allocations Familiales s'est achevé en 2013.

Le renouvellement de ce contrat est envisagé pour l'accueil de Loisirs Associé à l'Ecole et les accueils de loisirs afin de poursuivre et d'optimiser une politique d'accueil des moins de 18 ans. Les objectifs de ce CEJ sont : aider les familles à concilier vie professionnelle et vie familiale, répondre de façon adaptée aux besoins des familles, valoriser un encadrement de qualité, favoriser l'intégration et l'implication des jeunes, adopter une politique tarifaire permettant l'accès aux services aux plus modestes, cibler le soutien sur les territoires les moins bien servis.

Il convient, en conséquence, d'autoriser Monsieur le Maire et Monsieur Michel BLANES, adjoint délégué, à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales le contrat Enfance Jeunesse pour les années 2014 à 2017.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **29 voix POUR (unanimité)**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire et Monsieur Michel BLANES, adjoint délégué, à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales le contrat Enfance Jeunesse pour les années 2014 à 2017.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
Jean-François SOTO